

Le Petit Commingeois 4 mai 1952

Luchon à travers les âges...

A propos de pâturages : Querelles de Bergers

par Paul BARRAU DE LORDE

ui  
lè-  
s l  
ril  
ste  
ge  
es  
ai  
u-  
r-  
un  
s-  
is  
es  
a-  
ui  
il  
le  
e-  
nt  
é-  
se  
é-  
s-  
ui  
i-  
e  
n-  
es  
m  
e-  
u-  
au  
us  
le  
les  
re,  
en

L'élevage, de tous les temps, avec celle du bois, a été la principale industrie des habitants de nos hautes vallées commingeoises. De mai à septembre, des troupeaux de bêtes à grosses cornes, de chevaux et de mulets prenaient possession des hauts pâturages ; ils y étaient suivis de près après la tonte, par moutons et brebis. De Bacanère au Poujastou, de Campsaure et de l'Entécade au Port Bielh, de Bouneau à la Coume de Bourg et au delà, la montagne était abondamment peuplée.

Les communautés, en cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle, nommaient des pâtres communaux ; ils avaient pour mission de veiller à la sécurité des bêtes qui leur étaient confiées. Ils devaient aussi maintenir les troupeaux dans le secteur qui leur était dévolu. Ce n'était pas chose toujours facile car les bêtes toujours avides de liberté agrandissaient sans cesse le pacage permis. Les bergers, sous peines de lourdes amendes, menacés de se voir pignorer les devaient en toute hâte ramener en bonne place, heureux s'il n'avaient été aperçus de leurs voisins.

Certains pâturages étaient indivis entre plusieurs communautés d'où résultaient parfois vives protestations rixes et batailles rangées.

Un acte verbal retenu par Me Ladrix, notaire royal pour la Vallée de Larboust, le 25 juillet 1700 (Arch. dép. E. 24.238) dresse le tableau et le bilan d'une de ces rencontres relative non seulement à la propriété mais au simple usage des pacages de haute montagne.

Ce jour là comparaissaient, devant le notaire, Gabriel Raygot et Bertrand Peyron, consuls modernes du lieu de Saint Aventin ; ils faisaient rapport que « le 21 du courant les pasteurs de leur communauté ayant conduit leurs bestiaux en commun en la montagne appelée la

Coume de Bourg que la communauté jouit en indivis avec la Communauté de Castillon, sur le même instant seroit arrivés Pierre Saffourcade de Castillon, Jean Pouy, Pierre Spont, Pierre Coudin et Joseph Sacourt, habitants dud. Castillon armés de gros bastouns, auroint prins les deux troupeaux dud. Saint-Aventin, tant vaches que juments et meulles avec violence à gros coups de batons et de pierres, les auroint chassés de lad. montagne et en les chassant s'en seroit précipité (1) une quantité prodigieuse ; et là dessus les pasteurs dud. Saint-Aventin estant présents voulant empêcher la violence desdits ssnommés, iceux Saffourcade, Pouy, pasteurs dud. Castillon, Spont, Coudin et Sacourt auroint encore avec violence prins les pasteurs dud. Saint-Aventin à gros coups de batons, bateux et excédès jusques affleux de sang les ayant laissées estandoux par terre en professant de grands blasphèmes leur disant que s'il arrivait jamais plus damener lesd. troupeaux en cette montagne qu'il y aurait de grands coups de fusil et de pistolet. Et d'autant que c'est une voie de fait qui mérité punition lesdits comparauts ont requis à moy notaire en retenir acte pour servir... »

Comment put se terminer cette affaire ? je l'ignore. Quelques cris un arbitrage de M<sup>e</sup> Bonnette, archiprêtre de Cazaux et de M<sup>e</sup> Ladrix, sans inscription sur les minutes notariales et peut-être une visite... au cabaret.

Paul BARRAU de LORDE.

(1). précipités, tombés dans le précipice. Medasoles du Lys.



14



ble les  
espèce visée, par consé-  
d'opposition est